



Cadre sous convention syntec : position 1.1 ou 2.1 ?

Par **moustibe**, le **14/10/2009** à **14:41**

Bonjour,
Embauché par une SSII depuis 2006 en tant qu'Etam position 2.1 puis 2.3 coef 355, je suis passé cadre position 1.1 coeff 95 à force de revendication.
Cependant, ayant plus de 26 ans et de 2 ans d'ancienneté, ne devrais-je pas être en position 2.1 coeff 115 ?
Ceci changerait considérablement mon salaire, étant au niveau minimum conventionnel.
Merci pour votre réponse. J'ai mon entretien annuel d'ici quelques jours et celle-ci peut m'aider à mieux me défendre .